



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL



TOUS ENSEMBLE CONTRE LA VIOLENCE dans le District Grand Vaucluse de Football, le mardi 6 février.

Devant la montée des faits de violences, d'incivilités ou de racisme dans notre District de Football, le Comité Directeur, en partenariat avec la municipalité d'Avignon, organise un séminaire le mardi 6 février 2024, **à 18H30, dans la salle polyvalente Félicien Florent, à Montfavet.**

Parce que nous avons tous ensemble un rôle à jouer pour combattre ce fléau qui gangrène notre sport, nous comptons sur votre présence.

Des intervenants du monde du sport, de la justice et de la politique interviendront au cours de cet événement.

Nous comptons sur votre présence !

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 26

DU 02 Février 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion dématérialisée du Jeudi 1^{er} Février 2024

Présents : MM. BENOIT – BERTHELOT – MANIERE – RIPPERT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – BERANGIER – ARNAUD – RANC – ALLIO – GUIGUE – IASIO

Excusés : MM. SAHBI – BEN AISSA – BEN ALI – MMES GARCIA – DOSSARD.

Absent : MME CANOVAS

Challenge départemental U10/U11 :

Lors du Comité de direction du Lundi 15 Janvier 2024, il a été décidé à la majorité des membres présents, la réintégration des 10 clubs déclassés du 1^{er} tour du Challenge Départemental, à la condition que ces derniers participent à la réunion tablette et feuille de match organisé par le District le 29/01/2024.

La réunion s'est tenue en présence de M. PIETRI Sébastien, directeur administratif, Mme GARCIA Elodie, présidente de la commission Foot Animation, M. CRESPIEN Raymond, président de la commission Statut et Règlement, M. ALAIN Berthelot, secrétaire général, M. BENSALAH Mounir, CTD et 13 représentants de clubs

Parmi ces 13 clubs, étaient présents les 10 clubs déclassés de la phase 1 du Challenge Départemental U10 U11 en raison d'anomalie sur leur feuille de match.

Après avoir échangé avec ces clubs, après avoir entendu les erreurs d'inattentions de leurs éducateurs sans volonté de tricher, le Comité Directeur a décidé de valider le repêchage de ces 10 équipes pour la phase 2 du Challenge Départemental 2024 en U10 U11.

Cette réunion, ainsi que la précédente du lundi 15 janvier 2024 ont permis de présenter une nouvelle fois les modalités de remplissage d'une feuille de match afin d'éviter toute nouvelle erreur.

Après avoir échangé, informé et suspendu les amendes depuis la mi- novembre 2023, il est rappelé à tous les clubs, qu'à partir de ce lundi 29 janvier 2024 toute nouvelle erreur sur une feuille de match sera à nouveau amendée avec des possibles retraits de points.

Le comité directeur rappelle qu'après la pédagogie mise en place, les clubs doivent aujourd'hui se montrer attentifs aux règlements en vigueur.

Arbitre :

Les candidats suivants ont effectué leur examen théorique, ils sont admis au titre d'arbitre stagiaire :

- HMIMSA Chahid
- AMEKRANE Abdel ilah
- YAHIA-BENATTIA Zrnedine
- EL-HARANE Walid
- SABRI Ismaïl
- DESOLA Jules
- DESOLA Erwan
- HAMIED Sohane
- GALMICHE ETIENNE Oriane

Soit un total de 9 arbitres stagiaires, Félicitations.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire général

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2023/2024 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

SP. COURTHEZON JONQUIERES **U18R2**
ST. MAILLANAIS - **D3**
ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE
FC TARASCON
FA CHATEAURENARD **D1**
SORGUES ESP **D2**
VISAN JS
BARTHELASSE US
BEDARRIDES AS **U18D1**
VELLERON SO
VIOLES AVS

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2023/2024

F.A. VAL DURANCE - **R2 et D2**
AV.C. AVIGNONNAIS
CAVAILLON ARC **D2 et U19D1**

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 31 Janvier 2024

Présents : MM. CRESPIEN Raymond, ROCHER Lionel. Mme GUEGAN Martine.

Excusés : MM. ILAFKIHEN Tarik, STORCK Benjamin, Mme GONDRAN Lina.

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 160 : AVIGNON AC / MISTRAL ACADEMIE – U17 D1 du 21/01/2024
DOSSIER N° 164 : ENTRAIGUES ALTHEN FC / BOLLENE FOOT – COUPE AVENIR U15 du 28/01/2024
DOSSIER N° 165 : ST JEAN DU GRES / COURTHEZON JONQUIERES – U13 FEMININE du 27/01/2024
DOSSIER N° 166 : BOLLENE RCB / CAVAILLON ARC – COUPE ULYSSE FABRE du 28/01/2024
DOSSIER N° 167 : RASTEAU AS / CABANNES ST – COUPE AMITIE FEMININE à 8 du 28/01/2024
DOSSIER N° 169 : CABANNES ST / GRAVESON ENT – COUPE AVENIR U15 du 28/01/2024
DOSSIER N° 170 : VELLERON SO / OPPEDE MAUBEC – COUPE GRAND VAUCLUSE U14 du 27/01/2024
DOSSIER N° 172 : AVIGNON US / MONTEUX O – COUPE ESPERANCE du 28/01/2024

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 168 : PERTUIS USR / CAVAILLON CALAVON ENT – COUPE U15 FEMININE à 8 du 27/01/2024
DOSSIER N° 171 : ORANGE GRES US / ST REMY FC – COUPE ROUMAGOUX du 28/01/2024
DOSSIER N° 173 : AUTRE PROVENCE US / BOLLENE RCB – COUPE ESPERANCE du 28/01/2024

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 160 : AVIGNON AC / MISTRAL ACADEMIE – U17 D1 du 21/01/2024

Vu la réclamation d'après match portée par M. LABRIKI Ayad dirigeant de AVIGNON AC.
Cette réserve porte sur la participation à cette rencontre du joueur EYONBWAN Darnell au motif que ce joueur n'est pas autorisé sur le sur classement.

La CSR juge en 1^{er} ressort la réclamation d'après match recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que ce joueur était bien qualifié 06/07/2023 et sur cette licence la case sur classement interdit n'est pas cochée. Il pouvait normalement prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain AVIGNON AC – MISTRAL ACADEMIE 0 à 7

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 164 : ENTRAIGUES ALTHEN FC / BOLLENE FOOT – COUPE AVENIR U15 du 28/01/2024

Vu le courrier électronique du District GRAND VAUCLUSE en date du 26/01/2024 qui précise que les blocages des axes routiers de notre département, peuvent entraîner des difficultés sur les déplacements des équipes.

- Vu le courrier électronique du club de BOLLENE FOOT en date du 28/01/2024 qui confirme que les routes RN7 et autoroute A7 sont bloquées autour de BOLLENE et qu'ils ne peuvent effectuer le déplacement de ce jour à ENTRAIGUES.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à jouer suivant la programmation de la commission compétente.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins de programmation

DOSSIER N° 165 : ST JEAN DU GRES / COURTHEZON JONQUIERES – U13 FEMININE du 27/01/2024

Vu le courrier électronique de Mr BAYO E Secrétaire Général de COUTHEZON JONQUIERES en date du 26/01/2024 qui précise :
« L'équipe de COURTHEZON JONQUIERES ne sera pas présente à la rencontre du 27/01/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à COURTHEZON JONQUIERES (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 166 : BOLLENE RCB / CAVAILLON ARC – COUPE ULYSSE FABRE du 28/01/2024

Vu le courrier électronique du club de CAVAILLON ARC en date du 27/01/2024 qui précise :

« L'équipe de CAVAILLON ARC ne sera pas présente à la rencontre du 28/01/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CAVAILLON ARC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 167 : RASTEAU AS / CABANNES ST – COUPE AMITIE FEMININE à 8 du 28/01/2024

Vu le courrier électronique de M LEGER Président du club de CABANNES ST en date du 27/01/2024 qui précise :

« L'équipe de CABANNES ST ne sera pas présente à la rencontre du 28/01/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CABANNES ST (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 169 : CABANNES ST / GRAVESON ENT – COUPE AVENIR U15 du 28/01/2024

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. BENEJEAN Richard Dirigeant de CABANNES ST en date 28/01/2024. Cette réserve porte sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de GRAVESON ENT au motif que des joueurs de GRAVESON ENT sont susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Vu la confirmation de réserve en date du 29/01/2024 reprenant les termes de la réserve

Attendu que cette réserve et à sa confirmation ne correspondent pas au règlement des coupes jeunes et en particulier celui de la coupe de l'avenir. (Article 4).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée et confirme le score acquis sur le terrain CABANNES ST – GRAVESON ENT 1 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 170 : VELLERON SO / OPPEDE MAUBEC – COUPE GRAND VAUCLUSE U14 du 27/01/2024

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. DESFONDS Florian éducateur du club de VELLERON SO.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble de l'équipe de OPPEDE MAUBEC Au motif que « plusieurs joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation alors que le règlement limite à 4 leur inscription sur la feuille de match ».

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 29/01/2024 reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue méditerranée il s'avère que les joueurs de OPPEDE MAUBEC suivant :

- BROSSET Valentin (Mutation)
- EL MOUKAFI Sarbri (Mutation)
- EL MOUHIB Souleyman (Mutation)
- LUCAS CAUET Nathan (Mutation)
- SOLLIER Ethan (Mutation)
- RIZZO Samuel (Mutation)
- QUESADA GARRIGUES Enzo (Mutation)
- BRANDA Hugo (Mutation)
- BADALAMENTI Aaron (Mutation)
- BARBIER Natan (Mutation)
- LATOUZE Noah (Mutation)

Sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation.

Par conséquent OPPEDE MAUBEC se trouve en infraction avec l'ART 167 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à OPPEDE MAUBEC pour en porter bénéfice à VELLERON SO.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier transmis au comité d'éthique pour suite à donner

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. LYAMOURI Ismail capitaine de AVIGNON US en date 28/01/2024. Cette réserve porte sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de MONTEUX O au motif que des joueurs de MONTEUX sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Vu la confirmation de réserve en date du 30/01/2024 reprenant les termes de la réserve

Attendu que cette réserve et à sa confirmation ne correspondent pas au règlement des coupes seniors masculine et en particulier celui de la COUPE DE L'ESPERANCE. (Article 4).

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée et confirme le score acquis sur le terrain AVIGNON US -MONTEUX O 0 à 1
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 29 Janvier 2024

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS.

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

Le match N° 26501704 : MORIERES ACS / LES ANGLÉS EMAF du 11/02 se jouera à 13h00.

D3 :

Les matchs suivants seront à jouer sur terrain neutre (+20km) :

N° 26502230 : OPPEDE MAUBEC 1 / FC ALPILLE du 04/02
N° 26502186 : OPPEDE MAUBEC 1 / AVIGNON OUEST du 18/02
N° 26502198 : OPPEDE MAUBEC 1 / GOULT du 24/03

Suite à la demande de l'US LAPALUD pour avancer les rencontres de 10 et 24/03, veuillez fournir l'accord des clubs concernés.

Le match N° 26502409 : GORDES ESP 2 / TARASCON SC 1 du 04/02 est avancé à 12h.

Le match N° 26502054 : RASTEAU 1 / AUTRE PROVENCE du 04/02 se jouera à St Romain en Viennois.

Le match N° 26502063 : VELLERON 1 / PROVENCE R.C 1 du 18/02 se jouera à 13h30.

Le match N° 26502102 : VELLERON 1 / DENTELLES F. C. 2 du 21/04 se jouera à 14h00

Le match N° 26502115 : VELLERON 1 / MONDRAGON SC 1 du 12/05 se jouera à 14h00

D4

Le match N° 26504534 : VELLERON 2 / CARPENTRAS 2 du 18/02 se jouera à 11h30.

Le match N° 26504573 : VELLERON 2 / SARRIANS COM du 21/04 se jouera à 12h00

Le match N° 26504586 : VELLERON 2 / ORANGE FC 2 du 12/05 se jouera à 12h00

SECTEUR COUPE

COUPE DE L'ESPERANCE :

Le match N° 27852893 : DENTELLES FC / ETOILE D'AUBUNE 2 devra se jouer en semaine si possible avant le 15/02

RAPPEL

Tirage de toutes les Coupes le Lundi 12 Février à 18h00 au District.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 30 Janvier 2024

Présents : MM. GARCIA, BOCHET, ABEILLE, DANY. Mme NICOLAS

SECTEUR CHAMPIONNAT

INFORMATION CLUBS :

Vu le nombre important de matchs en retard, les week-ends des 24 et 25 Février, 2 et 3 Mars et 9 et 10 Mars, seront utilisés pour les rattrapages des championnats et des coupes.

Il est donc conseillé, afin d'éviter les problèmes dus aux vacances scolaires, de jouer en semaine

Liste des matchs en retard

DIVISION	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE
U19D1	26807517	SARRIANS	LE PONTET VEDENE	17-févr
U19D1	26807532	VAL DURANCE FA	ROGNONAS	09-mars
U19D1	26807535	SARRIANS	VAL DURANCE FA	16-mars
U18D1	26854355	PROVENCE RC	CALAVON FC	09-mars
U18D1	26854421	PIOLENC AS	BEDARRIDES AS	24-févr
U18D1	26856214	DENTELLES FC	VELLERON SO	09-mars
U18D1	26854418	GOULT ROUSSILLON	ST SATURNIN US	24-févr
U17D1	26621738	MISTRAL ACADEMIE	SCJ 1	10-mars
U17D1	26621755	ETOILE D'AUBUNE	ST DIDIER PERNES	10-mars
U17D1	26621751	VAL DURANCE FA	SCJ	
U17D2 A	27678144	VILLENEUVE FC 2	SCJ 2	25-févr
U17D2 A	27678148	DENTELLES FC	GOULT ROUSSILLON	10-mars
U17D2 A	27678151	ST SATURNIN	SCL	25-févr
U16D1	26621499	LES ANGLES EMAF	CALAVON	25-févr
U16D1	26621500	SCL 1	SCJ 1	10-mars
U16D1	26621518	CALAVON	MONTFAVET	10-mars
U16D2 A	26905377	VILLENEUVE FC	NYONS FC	10-mars
U16D2 A	26905392	SCJ 2	FCEA	10-mars
U16D2 A	26905423	MALAUCENE	SCJ 2	
U16D2 A	26905426	VILLENEUVE FC	ETOILE D'AUBUNE	
U16D2 A	26905428	NYONS	ST SATURNIN	
U16D2 A	26905403	SCJ	BOLLENE RCB	
U16D2 B	26905729	VAL DURANCE	MAILLANE SDE	04-févr
U15D1	26621074	US TOURAINE	ST DIDIER PERNES	10-mars
U15D1	26621086	TOURAINE US	MONTEUX O	
U15D2 A	27720456	ETOILE D'AUBUNE	DENTELLES FC	10-mars
U15D2 B	27710749	VILLENEUVE FC	LES ANGLES	25-févr
U15D2 B	27710756	GOULT ROUSSILLON	ST DIDIER PERNES 2	25-févr
U15D3 B	27720802	ST SATURNIN	PIOLENC	10-mars
U15D3 B	27720754	BOLLENE FOOT	MJCV	10-mars
U14D1	26670222	ORANGE FC	VEDENE LE PONTET	09-mars
U14D2 A	26926057	CAMARET AS	MONTEUX FEMININ	09-mars
U14D2 A	26904514	PROVENCE RC	LUBERON SC	09-mars
U14D2 A	26926381	ORANGE FC	VELLERON SO	09-mars
U14D2 A	26904517	PROVENCE RC	ST DIDIER PERNES	
U14D2 A	26925976	SC LUBERON	CHEVAL BLANC	
U14D2 A	26926387	DENTELLES FC	VELLERON SO	
U14D2 A	26926061	ST DIDIER PERNES	MONTEUX FEMININ	
U14D2 B	26904828	AVIGNON US	LES ANGLES EMAF	09-mars
U14D2 B	26925975	OPPEDE MAUBEC	VAL DURANCE FA	09-mars
U14D2 B	26904833	VAL DURANCE MAL	ST JEAN DU GRES	

SECTEUR COUPES

Le tirage au sort des rencontres des prochains tours des Coupe Grand Vaucluse et Avenir se fera au District la Mardi 06 Février, à huis clos.

Grand Vaucluse :

U14 : 1 match de Cadrage à jouer le 24/02/2024
U15 : 1/8 de Finale à jouer le 25/02/2024
U16 : ¼ de Finale à jouer le 25/02/2024
U17 : 1/8 de Finale à jouer le 25/02/2024

Avenir :

Les 24 et 25 Février 2024 2^{ème} Tour des coupes U14, U15, U17 et 1^{er} Tour de la Coupe U19

COUPE GRAND VAUCLUSE

Grand Vaucluse U19

1/8 de Finale à jouer le 24/02/2024

AC LE PONTET VEDENE 1 / SCJ 18
AV. C. AVIGNONNAIS 18 / SCCAROMBVENTOUXSUD 1
BOXELAND C. ISLOIS 1 / F.A. CHATEAURENARD 1
CALAVON F. C. 18 / F.C. VILLENEUVE 18
LES ANGLES EMAF 1 / DENTELLES F. C. 1
F.C. CHEVAL BLANC 18 / F. C. AVIGNON OUEST 1
R.C. DE PROVENCE 18 / COMETE S. SARRIANS 1
MAILLANE SDE 1 / SP.C. ROGNONAIS 1

COUPE AVENIR

Coupe Avenir U14

F.C. FEMININ MONTEUX 1 / A.R.C. CAVAILLON 1 à jouer le 24/02/2024

Coupe Avenir U15

VENTOUX SUD FC M/B 2 / F.C. FEMININ MONTEUX 1 à jouer le 25/02/2024

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 30 janvier 2024

Présents : Mme DOSSARD, Mme NOVELLI, M. VIDAL, M. ZANDOMENEGHI, M. BES, M. LE GALL, M. D'ASCANIO.

Excusés : M. ZAFRA, Mme GARCIA, Mme WIDORSKI, Mme DOUZON.

CORRESPONDANCE

- **PHENIX CAVAILLON CALAVON :** reçue courrier
- **St ANDIOL :** U13F courrier reçu voir avec le club adverse pour trouver une date de report.
- **ST REMY :** U13F courrier reçu voir avec le club adverse pour trouver une date de report.
- **CHEVAL-BLANC :** U13F courrier reçu voir avec le club adverse pour trouver une date de report.
- **CALAVON :** reçu courrier participation plateau à 8

TABLES RONDES sur le développement football féminin :

Compte rendu de la table ronde du 23 janvier à retrouver sur le site du DISTRICT.

SECTEUR CHAMPIONNATS

Rappel aux clubs :

UTILISATION DE FOOTCLUBS POUR TOUTES DEMANDES DE MODIFICATION : DATE/ HORAIRES/ TERRAIN.

Important de signaler 8 jours minimum des modifications de lieux de matchs ou horaires sur FOOTCLUBS afin de permettre d'informer les arbitres prévus des changements.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Suite à la coupe Méditerranée la rencontre du 28 janvier N° 26805173 : ETOILE D'AUBUNE / LES ANGLES est reporté au 10 mars 2024.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

POULE PROMOTION :

Le match N° 27114233 : VEDENE LE PONTET / MOLLEGES EYGALIERES, le 3 Mars 2024
Le match N° 27114234 : BONNIEUX FC / DENTELLES FC, le 18 Février 2024
Le match N° 27114236 : ETOILE D'AUBUNE 2 / RASTEAU, le 10 Mars 2024
Le match N° 27114248 : GORDES ESP / ENTENTE LE THOR GADAGNE CAUMONT, le 3 Mars 2024

POULE ESPOIR :

Le match N° 27113710 : FCEA 2 / LES VALAYANS, le 18 Février 2024
Le match N° 27113713 : CADEROUSSE / BEDARRIDES, le 18 Février 2024
Le match N° 27113645 : TRAVAILLAN FC / LES VALAYANS, le 3 Mars 2024
Le match N° 27113724 : ST ANDIOL / BEDARRIDES AS, le 14 Avril 2024

CHAMPIONNAT U18F A 8

Le match N° 27236438 : CADEROUSSE / CHEVAL BLANC, se jouera le 09/03/2024.

Information commission Féminine : nomination de M. D'ASCANIO Alexandre qui remplace M. ZAFRA en qualité de référent U18F.

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Le match N° 27587924 : FC CARPENTRAS 1 / AS RASTEAU 1 du 16/12/23 reporté au 02/03/24 en raison de l'engagement en coupe ligue Méditerranée de CARPENTRAS

Le match N° 27603742 : ENTENTE PHENIX CALAVON 1 / ACA 2 du 16/12/23 reporté au 02/03/24 en raison de l'engagement en coupe ligue Méditerranée de l'AC AVIGNON

Le match N° 27587927 : CHEVAL BLANC / ETOILE D'AUBUNE 1 du 16/12/23 reporté au 09/03/24 en raison de l'engagement en Coupe ligue Méditerranée de L'ETOILE D'AUBUNE

Le match N° 27587922 : ETOILE D'AUBUNE 1 / ST REMY du 02/12/23 reporté au 02/03/24

Le match N° 27603738 : ETOILE D'AUBUNE 2 / MONTFAVET du 02/12/23 reporté au 02/03/24

Suite au match au report du match de Coupe U15F : AC AVIGNON 1 / AC VEDENE LE PONTET 1 à jouer le 03/02, le match N° 27587939 : FC ST REMY / LE PONTET VEDENE se jouera à une date ultérieure. Les clubs peuvent prendre contact pour le jouer en semaine.

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Le match N°27557571 US CADEROUSSE / MOLLEGES non joué le samedi 20 janvier, merci de voir ensemble une date pour jouer le match.

FESTIVAL FOOT :

Tour de qualification pour la finale départementale le 3 février 2024 à 10h00

- 3 U11F maximum par équipe.
- 4 mutées dont une seule hors période autorisée.

Planning des poules pour le festival du foot U13F le 3 février 2024 à 10H

Le club étant nommé avec la lettre A sera le club recevant.

Temps de jeu : Poule de 5 = 4 matchs de 15 minutes
Poule de 4 = 3 matchs de 20 minutes

Règlementation : U13 F U12F et 3 U11F maximum

Qualification des joueuses : Les joueuses doivent être licenciées et qualifiées dans leur club au plus tard le 31 janvier 2024. Pendant toute la durée du FFU13 F, le nombre de joueuses titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrites sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période.

Toute équipe qui ne respecte pas les dispositions ci-avant énoncées pourra, en cas de qualification, être interdite de participer à la phase suivante du FFU13 F au titre de la saison en cours.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
A. Saint Andiol (Niveau B)	A. FC Carpentras (Niveau A)	C. AS Piolenc (Niveau B)	A. Caderousse (Niveau C)
B. Mollegès/Eygalières (Niveau C)	B. Courthézon/Jonquières (Niveau A)	B. Cheval Blanc (Niveau B)	B. Les Minots du Vasio (Niveau A)
C. St Jean du Grès – Fontvieille (Niveau A)	C. L'étoile d'Aubune (Niveau B)	C. US Touraine (Niveau B)	C. AS Piolenc (Niveau B)
D. Avenir Club Avignon (Niveau B)	D. Monteux Féminin (Niveau C)	D. Calavon/Phénix (Niveau C)	D. Rasteau (Niveau C)
E. AC Vedène/Le Pontet (Niveau A)	E. BC Isle (Niveau B)	E. JS APT (Niveau C)	

Les équipes seront réparties sur 4 sites avec deux qualifiées par poule pour la Finale. Il y aura donc 8 qualifiées pour la **Finale festival foot U13F le 06 AVRIL 2024**.

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à secretariat@grandvacluse.fr

U6-U9F :

Compte rendu de notre 1ère table ronde du 16 janvier 2024

Clubs présents : CHEVAL-BLANC FC – VILLENEUVE FC – AC VEDENE LE PONTET – ETOILE D'AUBUNE – CALAVON FC – MINOTS DU VASIO – AC AVIGNON

Points abordés :

- Développement de la pratique féminine : Evolution du nombre d'équipe par rapport à la saison 2022 – 2023 : 5 équipes de plus cette année.
- **Horaire : Plateau de 10h à 12h**
- Demande des clubs : Que les filles puissent faire plus de plateaux féminins mais qu'elles puissent jouer également en mixité.
- **Projet saison 2024 – 2025 :** Mise en place de 2 plateaux par mois soit 1 plateau tous les 15 jours en alternance avec les plateaux U6-U7 et U8-U9.
- Nouvelle date : Le district organise cette année une fête du foot Féminin U6F à U11F **le samedi 15 juin 2024** aux Parc des sports à Avignon (l'organisation de cette journée vous sera communiquée ultérieurement)

Prochain plateau le 17 février 2024 chez C de 10h00 à 12h00 :

17 Février 2024	
THEME : ST VALENTIN	
PLATEAU 4 CHEZ C	
A	ETOILE D'AUBUNE
B	BC ISLE
C	AC VEDENE LE PONTET
D	CALAVON FC 3 équipes
E	MONTEUX FCF 2 équipes
F	AC AVIGNON 2 équipes
G	TARASCON
H	ST JEAN DU GRES 2 équipes
I	EYRAGUES
J	VENTOUX SUD

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U6F – U9F »

U10F – U11F

Compte rendu de notre 1ère table ronde du 16 janvier 2024

Clubs présents : CHEVAL-BLANC FC – VILLENEUVE FC – AC VEDENE LE PONTET – ETOILE D'AUBUNE – CALAVON FC – MINOTS DU VASIO – AC AVIGNON

Points abordés :

- Développement de la pratique féminine : Evolution du nombre d'équipe par rapport à la saison 2022 – 2023 : 15 équipes cette année contre 9 la saison dernière.
- **Horaire : Plateau de 14h à 16h (clubs présents ont validé cet horaire)**
- Demande des clubs : Que les filles puissent faire des plateaux féminins en foot à 8 pour préparer les filles pour le passage en U13F.
- **Saison 2023– 2024 :** Mise en place d'un plateau en foot à 8 à partir de février 2024 en plus des plateaux foot à 5 (mail de participation envoyé au clubs)
- **Projet saison 2024 – 2025 :** aucun changement sur les plateaux de foot à 5 toujours 2 plateaux par mois soit 1 plateau tous les 15 jours et mise en place d'un plateau en foot à 8 à partir de janvier 2025 en plus des plateaux foot à 5.
- Nouvelle date : Le district organise cette année une fête du foot Féminin U6F à U11F **le samedi 15 juin 2024** aux Parc des sports à Avignon (l'organisation de cette journée vous sera communiquée ultérieurement)

Prochain plateau le 3 février 2024 chez D de 14h à 16h

3 FEVRIER 2024	
SITE 1	
SITE 2	
PLATEAU 4 CHEZ D	
A	CHEVAL BLANC FC
B	VEDENE LE PONTET AC
C	APT JS
D	CALAVON FC 1
E	CHEVAL BLANC FC 1
F	TARASCON FC 1
G	CALAVON FC 2
A	COURTHEZON JONQUIERES 1
B	MONTEUX FCF 1
C	MORIERES LES AVIGNON
D	MONTEUX FCF 1
E	COURTHEZON JONQUIERES 2
F	MONTEUX FCF 2
G	AC AVIGNON 2

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

Menu « DOCUMENTS », « INFOS PRATIQUES » sélectionner une catégorie « FEMININES » et « PLATEAU U10F – U11F »

Vous pourrez constater que les journées organisées en U10F et U11F sont en alternance avec les plateaux U8-U9 garçons afin de faciliter la participation des joueuses aux plateaux féminins.

SECTEUR COUPE

COUPE CHABAS SENIORS F A 11

¼ de Finale 18 février

½ Finale 14 avril **modification 31 mars** (permet de garder une date de report pour le championnat suite au calendrier saturé)

FINALE le 9 mai à 14H00 en lever de rideau de la finale ROUMAGOUX

¼ de Finale à jouer le 18 Février 2024

FC ENTRAIGUES ALTHEN / FCF MONTEUX
BARBENTANE 1 / EYRAGUES 1
ÉTOILE D'AUBUNE 1 / PHENIX CAVAILLON
VENTOUX SUD / FC AUREILLE

COUPE AMITIE SENIORS F A 8

¼ de Finale 18 février

½ Finale 14 avril

FINALE le 1^{er} mai à 14h00 en lever de rideau de la finale Espérance à Sorgues.

¼ de Finale à jouer le 18 Février 2024

AS RASTEAU / FC CHEVAL-BLANC
FC MOLLEGES / US THOROISE
ETOILE D'AUBUNE / ESP GORDES
SC MONTFAVET / ST JEAN DU GRES FONTVEILLE

COUPE GRIOLET 18F

¼ de Finale 17 février

½ Finale 13 avril

FINALE le 25 mai en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

CHEVAL BLANC / GRAVESON
VENTOUX SUD / CARPENTRAS
CADEROUSSE / PERTUIS
APT / RASTEAU

COUPE GRAND VAUCLUSE 15F

CADRAGE 24 février

¼ de Finale 30 mars

½ Finale 13 avril

FINALE le 25 mai en lever de rideau de la coupe Ulysse Fabre

Cadrage à jouer le 24 février 2024

Exempts : RASTEAU 1 - ST REMY 1 - PERTUIS USR 1 ou PHENIX CAVAILLON 1 - ST JEAN DU GRES 1 - JS APT 1 - ÉTOILE D'AUBUNE 1 - AC AVIGNON 1 ou AC VEDENE LE PONTET 1

CHEVAL BLANC FC 1 / CARPENTRAS FC 1

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 26 Janvier 2024

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. LAURENT, THIABAUD, ZANDOMENEGHI, SASSI, Mme DOUZON.

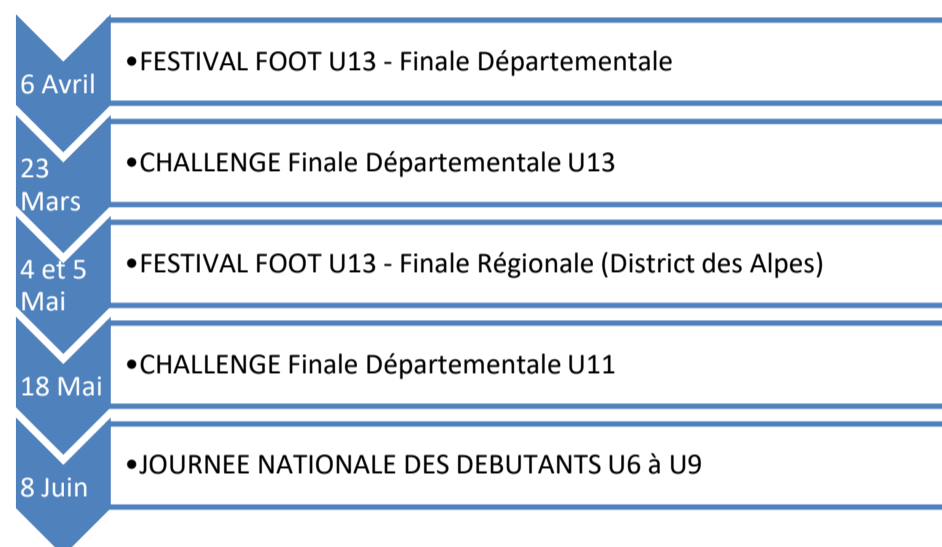
Excusés : MM. GOUSSET, ZEDGUENIDZE.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvacluse.fff.fr/>

DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District
secretariat@grandvacluse.fff.fr

Calendrier des Dates importantes :



APPEL A CANDIDATURE ACCUEIL DES FINALES et JND :

Les clubs souhaitant accueillir une Finale organisée par le District Grand Vaucluse sont priés d'envoyer leur candidature par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le 3 Février 2024.

SANCTIONS – AMENDES :

Nous vous rappelons selon l'Annexe financières 2023/2024 :

A compter du 1^{er} Novembre 2023,

- | | |
|--|-----|
| - FORFAIT SIMPLE = | 30€ |
| - FORFAIT GENERAL = | 20€ |
| - Feuille de match illisible ou incomplète = | 30€ |
| - N° de licence manquant = | 10€ |

La commission a voté à l'unanimité que si trop de Forfaits sont déclarés par le même club et la même équipe, l'équipe se verrait exclue des Poules. Cela concerne toutes les catégories.

Des Contrôles des Feuilles de matchs ont été effectués, et la commission a constaté beaucoup trop d'infraction au règlement du Foot Animation. Les irrégularités ont été transmises à la Commission compétente.

SECTEUR : U12-13

Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H

Accueil des équipes 13h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14, des U18, des U19, des U15F et U18F à 15H00.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13 et U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,.... Match déplacé à 15H ou 15H30 ou 16H,

POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U13 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U13, U12 ainsi que U11** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U14F, U13F, U12F et U11F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciées.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Article – 160 Nombre de joueurs « MUTATION » : Dans toutes compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux FFF.

- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- 1 Arbitre central doit être tiré au sort entre les 2 équipes, celui-ci doit avoir une licence officielle FFF (joueur, dirigeant).
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.
- **FMI pour les U12 et U13 de Niveau 1 à partir de la Phase 1.**

Des Contrôles des Feuilles de matchs ont été effectués, et la commission a constaté beaucoup trop d'infraction au règlement du Foot Animation. Les irrégularités ont été transmises à la Commission compétente.

ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matchs doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :

CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

**Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.
Il sera appliqué match perdu par pénalité en cas de non-réception de la feuille de match.**

FESTIVAL FOOT U13

2EME TOUR – LE 3 FEVRIER 2024:

POULE 1		POULE 3		POULE 5		POULE 7	
A	AC VEDENE LE PONTET 1	A	SC MONTEAVET 1	A	FC VENTOUX SUD 2	A	VILLELAURE 1
B	SC JONQUIERES COURTHEZON 2	B	SC MONTEAVET 2	B	FC VENTOUX SUD 1	B	FC CALAVON 1
C	FC VILLENEUVE 3	C	ST DIDIER PERNES 1	C	ST DIDIER PERNES 2	C	RC PROVENCE 4
D	O BARBENTANE 1	D	O MONTEUX 1	D	AC VEDENE LE PONTET 2	D	CHEMINOTS AVIGNON 2

POULE 2		POULE 4		POULE 6		POULE 8	
A	ORANGE FC 1	A	CHEVAL BLANC 1	A	AC AVIGNON 1	A	EMAF LES ANGLES 1
B	MONDRAGON MORNAS 2	B	FC ORANGE 3	B	ARC CAVAILLON 1	B	FC CARPENTRAS 2
C	NOVES 1	C	MAILLANE 1	C	AUTRE PROVENCE 1	C	O MONTEUX 2
D	FC VILLENEUVE 1	D	AC VEDENE LE PONTET 3	D	ST REMY 1	D	AC AVIGNON 2

CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13

LE 3 FEVRIER 2024

POULE 1		POULE 3		POULE 5		POULE 7	
A	FC VILLENEUVE 5	A	FA CHATEAURENARD 1	A	LA TOUR D'AIGUES 1	A	FC CARPENTRAS 1
B	BC ISLE 2	B	EMAF LES ANGLES 2	B	PERTUIS 2	B	SC GADAGNE 1
C	AC VEDENE LE PONTET 5	C	FC ORANGE 2	C	US PLANAISE 1	C	ESP GORDES 1
D	SC LUBERON 1	D	MOLLEGES 1	D	ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE 1	D	MAILLANE 2

POULE 2		POULE 4		POULE 6		POULE 8	
A	US LE THOR 1	A	ESP SORGUES 2	A	FC TARASCON 1	A	RC PROVENCE 1
B	ETOILE D'AUBUNE 2	B	FC CALAVON 2	B	FC VILLENEUVE 2	B	BEDARRIDES 1
C	AS CAMARET 1	C	US GRES D'ORANGE 1	C	FC DENTELLES 1	C	RG MALAUCENE 1
D	US PERTUIS 1	D	AC VEDENE LE PONTET 4	D	FC DENTELLES 2	D	LAPALUD 1

MATCHS REPORTES – JOURNEE 1 :

JOURNEE de rattrapage le 27/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.

POULE 4 :

GJ MONDRAGON MORNAS 22 – ETOILE D'AUBUNE 22 **REPORTE AU 27/01**

POULE 11 :

FC VILLENEUVE 26 – ARC CAVAILLON 22 (arrêté municipal) **REPORTE AU 27/01**

POULE 12 :

US LAPALUD 2 – VENTOUX SUD 4 (arrêté municipal) **REPORTE AU 27/01**

MATCHS REPORTES – JOURNEE 4 :

JOURNEE de rattrapage le 27/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.

POULE 3

CALAVON FC – VILLELAURE SOC **REPORTE AU 27/01**

ARC CAVAILLON – FC AVIGNON OUEST **REPORTE AU 27/01**

POULE 7

CAMARET AS – AVIGNON AC **REPORTE AU 27/01**

POULE 8

LA TOUR D'AIGUES US – LE THOR US **REPORTE AU 27/01**

POULE 11

LA TOUR D'AIGUES US – APT JS **REPORTE AU 27/01**

POULE 12

RC PROVENCE – ETOILE D'AUBUNE **REPORTE AU 27/01**

BOLLENE MJCV – MALAUCENE RG **REPORTE AU 27/01**

POULE 13

SARRIANS COM – VILLENEUVE FC **REPORTE AU 27/01**

POULE 14

ST SATURNIN LES AVIGNON US – MORIERES ACS **REPORTE AU 24/01**

CALAVON FC – ROGNONAS SC **REPORTE AU 27/01**

BONNIEUX O – BC ISLE **REPORTE AU 27/01**

POULE 15

LUBERON SC – PLAN D'ORGON US **REPORTE AU 27/01**

POULE 17

DENTELLES FC – SORGUES ESP **REPORTE AU 27/01**

POULE 18

BOLLENE FOOT – SERIGNAN US **REPORTE AU 27/01**

RC PROVENCE – VISAN JS **REPORTE AU 27/01**

POULE 19

CARPENTRAS FC – SORGUES ESP **REPORTE AU 27/01**

AMENDES non facturées - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 4 :

MATCHS REPOTES – JOURNEE 5 :

JOURNEE de rattrapage le 27/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.

POULE 21

VAL DURANCE – LA TOUR D'AIGUES US **REPORTE AU 27/01**

POULE 23

LES ANGLES EMAF – GRAVESON ENT **REPORTE AU 27/01**

AMENDE non facturée - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 5 :

POULE 3

AVIGNON OUEST FC – MAILLANE/EYRAGUES ENT

POULE 6

COURTHEZON/JONQUIERES SC – RC BOLLENE
US AUTRE PROVENCE – NYONS FC

POULE 10

TARASCON FC – VENTOUX SUD FC

POULE 11

ST JEAN DU GRES FONT ENT – AVIGNON AC
APT JS – CHEVAL BLANC FC

POULE 15

AV GOULT ROUSSILLON – NOVES O.
MISTRAL ACADEMIE – PERTUIS USR

POULE 18

VISAN JS – BOLLENE FOOT
PIOLENC AS – NYONS FC

POULE 19

GRES D'ORANGE US – CARPENTRAS FC
ENTRAIGUES/ALTHEN FC – MONTEUX FCF

POULE 22

TARASCON FC – LES ANGLES EMAF

MATCHS – JOURNEE 6 :

AMENDE non facturée - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 6 :

POULE 4

ORANGE FC – VEDENE LE PONTET AC

POULE 6

PIOLENC AS – COURTHEZON/JONQUIERES SC

POULE 8

LA TOUR D AIGUES US – CHEVAL BLANC FC

POULE 10

ORANGE FC – RC PROVENCE
RC BOLLENE – CAMARET AS

POULE 11

LA TOUR D AIGUES US – ST JEAN DU GRES FONTV ENT

POULE 12

LAPALUD US – ETOILE D AUBUNE

POULE 14

ROGNONAS SC – ST ANDIOL O.

POULE 16

MAILLANE/EYRAGUES ENT – GRAVESON ENT

POULE 18

RC PROVENCE – PIOLENC AS
VISAN JS – SERIGNAN US

POULE 20
BEDARRIDES AS – ENTRAIGUES/ALTHEN ENT

POULE 21
LA TOUR D'AIGUE US – VILLELAURE SOC

FORFAIT SIMPLE – JOURNEE 6 :

POULE 2 : MALAUCENE RG
POULE 4 : SORGUES ESP
POULE 5 : MORIERES ACS
POULE 12 : SARRIANS COM
POULE 20 : ORANGE FC & CADEROUSSE US
POULE 21 : GADAGNE SC

MATCHS – JOURNEE 7 :

FORFAIT SIMPLE – JOURNEE 7 :

POULE 11 : LA TOUR D AIGUES US

POULE 18 : SRIGNAN US

POULE 20 : APT JS

RAPPEL - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 7 :

POULE 4
ORANGE FC – VILLENEUVE FC

POULE 6
COURTHEZON JONQUIERES SC – ORANGE FC
US AUTRE PROVENCE – PIOLENC AS
LAPALUD US – BOLLENE RCB

POULE 8
VELLERON SO – APT JS

POULE 9
CHATEAURENARD FA – PLAN D ORGON US

POULE 10
ORANGE FC – AVIGNON AC

POULE 11
ENT ST JEAN DU GRES – VILLENEUVE FC
AVIGNON US – APT JS

POULE 12
RC PROVENCE – LAPALUD US

POULE 14
BC ISLE – GORDES ESP

POULE 17
BC ISLE – SORGUES ESP

POULE 18
PIOLENC AS – BOLLENE FOOT

POULE 19
ENTRAIGUES/ALTHEN ENT – GRES D'ORANGE US
COURTHEZON/JONQUIERES SC – MONTEUX FCF

POULE 20
ENTRAIGUES/ALTHEN ENT – AVIGNON CFC

POULE 21
LA TOUR D AIGUES US – GADAGNE SC

POULE 22
AVIGNON US – AUREILLE FC

POULE 23
CHATEAURENARD FA – MONTFAVET SC
AVIGNON US – LES ANGLES EMAF

MATCHS REPORTEES – JOURNEE 7 :

JOURNEE de rattrapage le 27/01/2024 ou avant si accord des clubs concernés.

POULE 4
ETOILE D AUBUNE – SORGUES ESP **REPORTE AU 27/01**

POULE 7
CADEROUSSE US – ST DIDIER PERNES

POULE 11
CHEVAL BLANC FC – AVIGNON AC **REPORTE AU 27/01**

POULE 12
ETOILE D AUBUNE – BOLLENE MJC **REPORTE AU 27/01**

POULE 14
ST SATURNIN US – ST ANDIOL O **REPORTE AU 27/01**

POULE 15
AV GOULT ROUSSILLON – CUCURON ES **REPORTE AU 27/01**

POULE 18
ETOILE D AUBUNE – RC PROVENCE **REPORTE AU 27/01**

POULE 20
CADEROUSSE US – ST SATURNIN US **REPORTE AU 27/01**

SECTEUR : U10-11

Le début des rencontres, coup d'envoi à 14H
Accueil des équipes 13h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14, des U18, des U19, des U15F, des U18F à 15H00.

Concernant les modifications d'horaires des rencontres, pour les clubs recevant en même temps des U11, U13, U15F et U18F, merci de vous organiser **1 SEMAINE** avant vos rencontres afin de prévenir officiellement les clubs visiteurs des changements d'horaires (match avancé à 10H ou 10H30 ou 11H,.... Match déplacé à 15H ou 15H30 ou 16H,

POINTS DE RAPPEL sur le règlement des U11 :

- Seulement les licenciés (licence officielle FFF enregistrée) **U11, U10 ainsi que U9** à la condition d'y être autorisé médicalement dans la limite de **3 licenciés** peuvent être inscrits sur la feuille de match.
- La mixité est autorisée pour les U12F, U11F, U10F et U9F à la condition d'y être autorisée médicalement dans la limite de 3 licenciées.
- Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.
- Le contrôle des licences doit être effectué avant le coup d'envoi.
- L'envoi de la feuille de match + la feuille des licences incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48H. Les feuilles de matchs doivent être COMPLETEES et SIGNEES.

ENVOI DES FEUILLES DE MATCHES :

Les feuilles de matchs doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr
Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :
CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

Le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de match.
Il sera appliqué match perdu par pénalité en cas de non réception de la feuille de match.

AMENDE non facturée - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 6 :

POULE 3 : US AUTRE PROVENCE & ORANGE FC
POULE 6 : US AUTRE PROVENCE & VISAN JS
POULE 8 : GADAGNE SC
POULE 9 : BARBENTANE O. & EYRAGUES O. & LA TOUR D AIGUES US
POULE 11 : VENTOUX SUD FC
POULE 13 : EYRAGUES O.
POULE 14 : VAL DURANCE FA
POULE 15 : VENTOUX SUD FC
POULE 17 : LES VALAYANS
POULE 18 : CAVAILLON AR & VAL DURANCE FA
POULE 19 : ORANGE FC & LAPALUD US

RAPPEL - Feuilles de match Non reçues – JOURNEE 6 :

POULE 3 : PIOLENC AS & US AUTRE PROVENCE & VELLERON SO
POULE 4 : AVIGNON AC 2 & AVIGNON AC 4 & AVIGNON US
POULE 5 : LA TOUR D AIGUES US
POULE 6 : US AUTRE PROVENCE & PIOLENC AS
POULE 8 : CHATEAURENARD FA & MISTRAL ACADEMIE
POULE 9 : EYRAGUES O.
POULE 10 : DENTELLES FC
POULE 11 : CALAVON FC & VENTOUX SUD FC & CAROMB SC
POULE 12 : AVIGNON US 3 & AVIGNON US 4
POULE 13 : EYRAGUES O
POULE 14 : LUBERON SC & ST ANDIOL O & CABANNES SDE
POULE 15 : AVIGNON US & LES MINOTS DU VASIO
POULE 16 : SARRIANS COM
POULE 17 : BOULBON ES & MONTFAVET SC
POULE 18 : EYRAGUES O & LES TOUR D AIGUES US & ENT ST JEAN DU GRES
POULE 19 : RC PROVENCE & US AUTRE PROVENCE & BEDARRIDES AS
POULE 20 : BOULBON ES & BC ISLE
POULE 21 : PERTUIS USR

SECTEUR : U8-U9

Lors de la constitution des Poules U8-U9, nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.
Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :

CATEGORIE (U8-U9) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.

PARTICIPATION DES EQUIPES FEMININES AUX PLATEAUX EFF :

La communication entre clubs participant à des compétitions sportives est essentielle pour assurer le bon déroulement des événements.

Si un club qui a inscrit des équipes féminines en catégories U8-U9 prévoit de participer à un plateau de football EFF (École Féminine de Football), il est en effet recommandé de prévenir le club organisateur du plateau U8-U9 de votre absence. Cela permet d'organiser plus efficacement l'événement et de faire en sorte que toutes les équipes soient correctement réparties dans les rencontres.

Votre absence au plateau U8-U9 sera bien entendu pris en considération par la commission foot animation.

Lorsque vous prévoyez de ne pas participer à un plateau U8-U9, il est poli et respectueux de prévenir le club organisateur le plus tôt possible, idéalement plusieurs jours à l'avance, pour qu'ils puissent ajuster l'organisation en conséquence.

Il est important de maintenir une communication ouverte et respectueuse entre les clubs pour garantir que les événements sportifs se déroulent de manière harmonieuse. Cela permet également d'éviter des perturbations inutiles et d'assurer une expérience positive pour tous les participants.

LA PHASE 2 DEBUTE LE 3 FEVRIER 2024 APRES LA JOURNEE 5, pour toute demande de changement de Poule, cela sera pris en compte pour la Phase 2.

AMENDES non facturées - Feuilles de Plateau Non reçues – JOURNEE 5 chez E :

POULE 3 : VENTOUX SUD FC

POULE 4 : BC ISLE

POULE 7 : LAPALUD US

POULE 12 : ENTRAIGUES /ALTHEN ENT

POULE 13 : SARRIANS COM

POULE 14 : ST JEAN DU GRES FONTV ENT

POULE 21 : AVIGNON OUEST FC

POULE 26 : ORANGE FC

POULE 29 : CAMARET AS

POULE 31 : CAUMONT FC

SECTEUR : U6-U7

ENVOI DES FEUILLES DE PLATEAUX :

Les feuilles de plateaux doivent être récupérées par le club recevant et envoyées par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail :

CATEGORIE (U6-U7) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

Les Autorisations parentales ne sont pas acceptées, les joueurs/joueuses sans licence officielle ne peuvent participer aux rencontres.

PARTICIPATION DES EQUIPES FEMININES AUX PLATEAUX EFF :

La communication entre clubs participant à des compétitions sportives est essentielle pour assurer le bon déroulement des événements.

Si un club qui a inscrit des équipes féminines en catégories U6-U7 prévoit de participer à un plateau de football EFF (École Féminine de Football), il est en effet recommandé de prévenir le club recevant du plateau U6-U7 de votre absence. Cela permet d'organiser plus efficacement l'événement et de faire en sorte que toutes les équipes soient correctement réparties dans les rencontres.

Votre absence au plateau U6-U7 sera bien entendu pris en considération par la commission foot animation.

Lorsque vous prévoyez de ne pas participer à un plateau U6-U7, il est poli et respectueux de prévenir le club organisateur le plus tôt possible, idéalement plusieurs jours à l'avance, pour qu'ils puissent ajuster l'organisation en conséquence.

Il est important de maintenir une communication ouverte et respectueuse entre les clubs pour garantir que les événements sportifs se déroulent de manière harmonieuse. Cela permet également d'éviter des perturbations inutiles et d'assurer une expérience positive pour tous les participants.

RAPPEL - Feuilles de Plateau Non reçues – JOURNEE 5 chez E :

POULE 2 : MONTFAVET SC

POULE 3 : BEDARRIDES AS

POULE 4 : LA TOUR D AIGUES US

POULE 5 : VELLERON SO

POULE 6 : CALAVON FC

POULE 8 : PIOLENC AS

POULE 11 : VISAN JS

POULE 12 : RC PROVENCE

POULE 16 : AVIGNON OUEST FC

POULE 17 / TARASCON FC

LA PHASE 2 DEBUTE LE 3 FEVRIER 2024 APRES LA JOURNEE 5, pour toute demande de changement de Poule, cela sera pris en compte pour la Phase 2.

ORGANISATION DES PLATEAUX U6-U7 :

Temps de jeu : 50 Minutes

1^{ère} rotation : Ballon magique
2^{ème} rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
3^{ème} rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
4^{ème} rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)
5^{ème} rotation : Match 4c4 (3 + 1 GB)

Permettre à TOUS les enfants de PROGRESSER, de JOUER et de prendre du PLAISIR



	TEMPS DE JEU EFFECTIF	NIVEAU	NOMBRE DE POSSESSIONS
BALLON MAGIQUE	7'15"	Enfant « débutant »	13,5
		Enfant « débrouillé »	14,5
MATCH	5'35"	Enfant « débutant »	11
		Enfant « débrouillé »	18

En moyenne: **30 secondes GAGNEES** à chaque but marqué dans des buts avec filets



Direction Technique Nationale - La pratique U6-U7

PERFORMANCES 2024

LE BALLON MAGIQUE

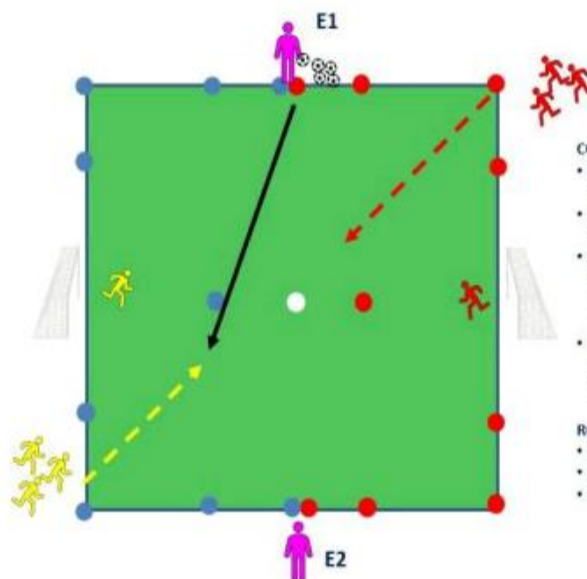
U6

U7

OPTIMISATION DES TEMPS D'ACTIVITÉ ET DES CONTENUS PROPOSÉS

GRANDS PRINCIPES

- Educateur équipe 1 (E1) transmet le ballon au 1er joueur rouge ou jaune (passe dans les pieds du joueur).
- Le joueur ayant le ballon doit aller marquer dans le but adverse en éliminant son adversaire.
 - Si l'adversaire récupère le ballon, il tente de marquer à son tour.
 - Si le ballon est récupéré par le GB, relance à son partenaire.
 - Si le ballon sort en touche ou en sortie de but, E1 injecte un 2^{ème} ballon en criant « Ballon magique ». Les joueurs se disputent alors ce ballon.
 - A la fin de la séquence, les enfants quittent le terrain par les portes latérales et on recommence avec 2 autres.



CONSEILS pour E1 :

- Ne pas dépasser 30 secondes de jeu (1 à 2 ballons)
- Ne pas donner le ballon toujours à la même équipe
- Sur le ballon magique, donner correctement le ballon (à la main ou aux pieds) pour favoriser le contrôle de la part des enfants.
- Essayer de donner le ballon à un joueur/joueuse l'ayant eu le moins souvent.

ROLE DE E2 :

- Conseille, guide les joueurs
- Contrôle le temps de la séquence
- Au bout de 4 passages, changer les GB



Direction Technique Nationale - La pratique U6-U7

PERFORMANCES 2024

Guides éducateurs à retrouver sur le Site du District Grand Vaucluse : <https://grandvaucluse.fff.fr/>

Dans l'onglet DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > Foot Animation > Guide de l'éducateur U6 à U9.

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Vendredi 26 Janvier 2024

Présents : MM. BOUAISS Fouad (Président), BEN MALEM Abdellatif, MOURABIT Adil, DE CASTRO SILVA Loïc, KINNOUS Chaïb, Mme SPALACCI Sarah.

Excusés : MM. MAKHECHOUHE, COLLEMAN Jean Daniel, EZKIYOUH Mohamed, ZEGHLI Mourad, VAN MEEL Alan, BEN AISSA Akim, Mme BADJI Sabah.

Reçus : MM. EL MOUSTAID Billel, ZENASNI Ramdam, M'HAYA Omar, ZAIDI Sebti

Communications téléphoniques : M. EL MOKADDIMI Youssef

INVITATION : Monsieur Laurent CLAMECY, la CDA vous invite à vous présenter un vendredi soir de votre choix à partir de 18h30

IMPORTANT ! CUMUL DE MATCHS DANS LE WE

La CDA tient à attirer l'attention des arbitres sur une situation qui s'est produite ce week-end.

Malgré l'accord de la DTA et votre décharge signée afin d'officier sur plus de deux matchs par week-end la CDA vous demande de ne pas faire deux centres d'affilée (13h et 15h avec absence de l'arbitre de 15h) comme cela a été le cas le dimanche 21 janvier 2024.

La seule et unique attitude à adopter dans ce cas de figure, en cas d'absence d'officiel, et cela quelque soit les équipes en présence, est le tirage au sort pour désigner un « bénévole » dûment licencié et d'établir un rapport à adresser au District dans les 24h00.

RAPPEL PEREQUATION : La CDA rappelle que les frais d'arbitrage sont réglés via la péréquation, qu'en aucun cas (sauf coupe de France) les arbitres ne peuvent demander à être réglés directement par les clubs.

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

RAPPEL AUX ARBITRES :

Pensez à enregistrer et valider vos rapports sur le compte FFF, trop d'oublis encore à ce jour.

PROPOS RACISTES :

Nous demandons à tous les arbitres d'être intransigeants sur ce sujet, comme nous vous l'avons rappelé lors du stage de rentrée.

L'attitude à adopter en cas de propos racistes dans l'enceinte du stade, quel qu'en soit l'auteur est la suivante :

1. Interrompre le match en cas de comportements racistes (insultes ou chants)

Nos arbitres doivent arrêter le match (5 à 10 minutes maximum) et demander aux dirigeants des deux clubs de demander aux supporters de stopper ces agissements immédiatement.

2. Suspendre le match à nouveau si les comportements racistes ne cessent !

Nos arbitres doivent renvoyer tous les joueurs aux vestiaires afin d'avoir une prise de conscience du public et des dirigeants des deux clubs.

Dans le même temps il est important que le délégué sur place note tous les incidents.

3. Arrêter définitivement le match en cas d'incident raciste grave

Si le calme revient, l'arbitre peut reprendre le match mais en cas de nouveaux débordements il arrête définitivement le match. Et un rapport devra alors être transmis aux instances.

Lecture et approbation PV du 19 janvier 2024

- PV approuvé à l'unanimité

COURRIERS OFFICIELS :

- **Monsieur BAFFIER Bruno**, Reçu votre courriel lu, pris note, transmis au service comptabilité. Reçu également votre rapport tutorat
- **Monsieur BENMOUFFOK Djelloul**, Reçu votre courriel lu, pris note.
- **Monsieur SAIDI Essam**, Reçu votre courriel lu, pris note.
- **Monsieur DEPACE Thomas**, Reçu votre courriel lu, pris note.
- **Monsieur DAHBI Sami**, Reçu votre courriel lu, pris note.
- **Monsieur VAN MEEL Alan**, Reçu votre courriel lu, pris note.
- **Monsieur BELABBACI Mohamed**, Reçu votre courriel lu, pris note, transmis au service comptabilité.
- **Monsieur GUICHARD Alexandre**, Reçu votre courriel lu, pris note, transmis au secrétariat
- **Monsieur LAMACHI Fouad**, Reçu votre courriel lu, pris note.
- **Madame CHOPIN Corinne**, Reçu vos courriels lus, pris note. Concernant le Futsal, la CDA vous communiquera les modalités dans les meilleurs délais
- **Monsieur CHANCHOU Nicolas**, Reçu votre courriel concernant l'état de votre vestiaire lu, pris note, transmis à la commission compétente.
- **Monsieur CACHEUX Sébastien**, Reçu votre courriel lu, pris note.
- **Monsieur IKAN Moussa**, Reçu votre courriel lu, pris note.
- **Monsieur BETTANCOURT Gérald**, Reçu votre candidature en qualité de tuteur, la CDA vous remercie et donnera une réponse dans les meilleurs délais.
- **Monsieur M'HAYA Nabil**, Reçu votre courriel lu, pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur KINNOUS Chaïb**, Reçu vos remerciements aux clubs de Graveson et Saint Rémy de Provence pour leur comportement, transmis aux intéressés
- **Monsieur VASSE Guillaume**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur BOURKOUNE Ahmed**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur ZENASNI Ramdan Noël**, Reçu vos courriels lus, pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur ZAIDI Sebti**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur MOUSSA Houmadi**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur ROUABHIA Amine**, Reçu votre courriel lu, pris note, les clubs à la recherche d'un arbitre figurent dans le tableau annexé au présent PV
- **Monsieur ROSIC Yvan**, Reçu votre courriel lu, pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur DGHOUGHI Hicham**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur BOUCHENAK Shems**, Reçu votre courriel lu, pris note
- **Monsieur MOUSSA Ikan**, Reçu votre courriel lu, pris note, transmis au service comptabilité
- **Monsieur RIAD Sahby**, Reçu votre courriel lu, pris note

COURRIERS CLUBS :

- **ST REMY DE PROVENCE**, Reçu votre courriel lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **F.C. ORANGE**, Reçu votre courriel lu, pris note.
- **F.A. CHATEAURENARD**, Reçu vos félicitations concernant la prestation du trio arbitral, Ms ROUX Vincent, EFE Mathieu et ROSIC Yvan, transmis aux intéressés.
- **F.C. CHEVAL BLANC**, Reçu votre courriel lu, pris note.
- **U.S. LAPALUTIENNE**, Reçu vos félicitations concernant la prestation de l'arbitre Monsieur HOONAERT Lucas, transmis à l'intéressé

- **U.S. RENAISSANCE PERTUISIENNE**, Reçu vos félicitations concernant la prestation de l'arbitre Melle DIHA Inaya, transmis à l'intéressée
- **PHENIX FEMININ CAVAILLON**, Reçu vos félicitations concernant la prestation de l'arbitre Monsieur EFE Mathieu, transmis à l'intéressé
- **ST.O.C. VILLELAURE**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **U.S. THOROISE**, Reçu vos félicitations concernant la prestation de l'arbitre Monsieur RAHOUNI Hamza, transmis à l'intéressé
- **U.S. TOURAIN**, Reçu votre courriel, lu, pris note.

COURRIERS COMMISSIONS :

- **Commission licences à points**, Reçu votre PV du 24 janvier lu, pris note

UNAF :

Chers amis, chers collègues, chers camarades.

L'UNAF Grand Vaucluse est fière de vous convier à sa première soirée Golf sur simulateur d'intérieur samedi 10 février à 19h30.

Cet évènement se tiendra dans les locaux d'INTERIEUR GOLF :

266 Allée Jean Bertin

ZAC de Chalançon

84 270 Vedène.

Adapté autant pour les **enfants** que pour les **adultes**, le simulateur (**Trackman**) propose plusieurs jeux de golf, du **ludique** au plus **réaliste**.
Vous pourrez vous entraîner en haut d'une tour en plein New York ou pour les plus connaisseurs sur le 18^e trou du Old course St Andrews.

Le tarif de participation à cette soirée est fixé à 10€ et comprend un repas, pris directement sur place, et l'accès au simulateur.

L'inscription à cet évènement, **exclusivement réservée aux adhérents et leurs proches**, se fait directement sur le site internet de la section en cliquant [ICI](#).

Le nombre de places est limité à 25

Si vous n'avez pas encore pris ou renouvelé votre adhésion, vous pouvez toujours le faire en cliquant [ICI](#)

Amicalement, Sportivement et UNAFiquement.

Fabrice MAREC

Secrétaire Général

UNAF **Grand Vaucluse**

COURRIERS LIGUE :

- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE FORMATION**, Reçu votre courriel concernant les licences non validées
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE FORMATION**, Reçu votre courriel concernant la situation des FIA d'octobre et novembre.
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE FORMATION**, Reçu votre courriel concernant le programme de la journée de samedi prochain pour l'examen Ligue
- **LIGUE MEDITERRANEE SERVICE DESIGNATIONS**, Reçu votre courriel, lu, pris note.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH :

Merci de bien vouloir prendre connaissance du document ci-dessous.

Ce protocole d'avant match sera à mettre en place à partir du Week End des 03 et 04 février 2024 **pour les rencontres D1 & D2 uniquement**

➤ Formalités avant le coup d'envoi du match

- **H -35 mn** : Feuille de match remplie avec le numéro de licence des joueurs, numéro de maillot et leur nom ou bien la tablette (feuille de match informatisée) transmise à l'arbitre.
- **H -30 mn** : Les capitaines ou bien les éducateurs ou dirigeants accompagnateurs sont reçus par l'arbitre pour recevoir les consignes avant de commencer l'échauffement.
- **H -15 mn** : Fin de l'échauffement, retour au vestiaire de tous les joueurs.
- **H -10 mn** : Contrôle des équipements et de l'identité des joueurs. Pour info, chaque équipe doit avoir le listing des licences avec photo (FootClub) des joueurs de son équipe.
- **H -05 mn** : Entrée des équipes avec le capitaine en tête.

➤ Protocole avant le coup d'envoi du match

- Alignement des équipes au centre du terrain, face aux bancs de touche avec le ou les arbitres positionnés entre les 2 équipes.
- L'équipe qui reçoit sert la main des arbitres et de l'équipe visiteuse.
- L'équipe visiteuse sert la main des arbitres.
- Le ou les arbitres se déplacent vers le banc de touche pour serrer la main des éducateurs et dirigeants accompagnateurs qui se placent ensuite dans leur zone technique respective (2 dirigeants en comptant l'éducateur par équipe)

➤ Protocole après le coup de sifflet final

- À la fin du match, chaque joueur serre la main de son adversaire direct.
- Les 2 capitaines se serrent la main et celles des arbitres.
- Les éducateurs et dirigeants se serrent la main.
- Les équipes rentrent aux vestiaires accompagnés par leurs éducateurs et dirigeants.

➤ Formalités après match, aux vestiaires

- L'arbitre complète la tablette (feuille de match informatisée) ou la feuille de match papier (si absence FMI) et appelle les capitaines ou les éducateurs responsables pour signature et remise de la feuille de match (si feuille de match papier) et remet à chacun son listing de licence.
- En cas de feuille de match papier celle-ci doit être transmise pour le lundi matin suivant la rencontre au District Grand Vaucluse.

MERCI DE RESPECTER CES CONSIGNES.

ARBITRES BENEVOLES :

- La CDA rappelle que toute personne devant officier en qualité d'arbitre central ou assistant, doit présenter (en l'absence d'une licence validée par la ligue) au minimum une pièce d'identité et un certificat médical.

STATUTS DE L'ARBITRAGE :

Ci-dessous les clubs en infraction à la recherche d'arbitre.

La CDA invite les arbitres libres, qui désireraient représenter l'un de ces clubs, de se rapprocher de ceux-ci.

La Commission demande à chacun des clubs de bien vouloir lui fournir des explications sur sa situation ainsi que toute preuve justifiant que le club répond aux obligations posées par le statut de l'arbitrage, avant sa réunion de première étude des clubs en infraction en 2024.

Les clubs ci-dessous mentionnés doivent présenter le nombre indiqué de candidats arbitres ayant réussi l'examen théorique avant le 28 Février 2024, faute de quoi ils seraient en infraction avec le Statut de l'Arbitrage et sanctionnés conformément aux dispositions des articles 46 et 47 du même statut.

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 30/09/2023	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction si non régularisation en février
BOULBON ETS	D1	2	1	1	1 ^{ère}
MONTEUX O.	D1	2	1	1	2 ^{ème}
BOLLENE RCB	D2	2	1	1	2 ^{ème}
EYRAGUES O.	D2	2	1	1	2 ^{ème}
A. GOULT ROUSSILLON	D2	2	1	1	1 ^{ère}
MJCV BOLLENE	D2	2	0	2	2 ^{ème}
MORIERES ACS ¹	D2	2	1	1	1 ^{ère}
VILLENEUVE FC ²	D2	2	1	1	3 ^{ème}
CHEVAL BLANC ³	D3	1	0	1	3 ^{ème}
L'ETOILE D'AUBUNE	D3	1	0	1	3 ^{ème}
MONDRAGON SPC	D3	1	0	1	2 ^{ème}
OPPEDE MAUBEC	D3	1	0	1	2 ^{ème}
ST SATURNIN US	D3	1	0	1	1 ^{ère}
BOLLENE FOOT	D4	1	0	1	3 ^{ème}
FC PALUDS DE NOVES	D4	1	0	1	1 ^{ère}
ST JEAN DU GRES FONTVIELLE	D4	1	0	1	2 ^{ème}
VILLELAURE STOC	D4	1	0	1	1 ^{ère}
MISTRAL ACADEMIE	Jeunes	1	0	1	2 ^{ème}
ST ANDIOL OLYMPIQUE	F	1	0	1	2 ^{ème}

1 : Club pouvant bénéficier de la disposition du nouvel article 41.2 du Statut de l'Arbitrage dans la mesure de la réalisation du nombre de matchs requis

« Un arbitre amené à l'arbitrage par un club lors de la saison N, couvrira ce club à hauteur de 2 arbitres lors de la saison N+2, dès lors qu'il arbitrera le nombre de matchs requis. L'exception prévue à l'article 34.2 ne peut être appliquée pour permettre l'application de la présente disposition »

2 : La Commission rappelle au club de VILLENEUVE que M. Abdellah EL HASSOUNI représente bien le club pour la saison 2023/2024, tel que précisé lors du précédent PV, ce qui permettrait au club de potentiellement régulariser sa situation au regard du Statut de l'Arbitrage. Néanmoins, étant licencié à compter du 05/10/2023, il ne pouvait être pris en compte dans l'étude de la situation au 30/09/2023.

3 : La Commission rappelle au club de CHEVAL BLANC que M. Adame BOUYIRI représente bien le club pour la saison 2023/2024, prenant sa première licence d'arbitre suite à l'obtention de sa formation, ce qui permettrait au club de potentiellement régulariser sa situation au regard du Statut de l'Arbitrage. Néanmoins, étant licencié à compter du 13/10/2023, il ne pouvait être pris en compte dans l'étude de la situation au 30/09/2023.

PROGRAMME FORMATION :

Rappel

- Les dates de formations FIA Initiale ont été définies comme suit :
➤ Prochaine date (Samedis) : **Du 26 au 28 février 2024**

CONTRÔLES :

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulcation d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Questions diverses :

- ***Les maillots d'échauffement des arbitres offerts par le DGV sont à disposition le vendredi soir de 18h30 à 19h00, les arbitres ne les ayant pas encore retirés sont priés de se présenter à la CDA durant cette plage horaire.***

Le Président lève la séance à 21 :00